



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Neuvième session  
Addis-Abéba, 3-14 février 1969

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINERALES

Résolution 205(IX) adoptée par la Commission à sa 153ème séance plénière  
le 14 février 1969

La Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant l'importance des ressources minérales pour le développement de l'économie d'un pays,

Consciente du fait que pour procéder à des inventaires des ressources minérales destinés à servir de base à la planification du développement, on devra effectuer des études et des investigations détaillées pour déterminer les ressources existantes et leurs possibilités,

Notant qu'une variété considérable de techniques modernes peuvent être appliquées pour la réalisation de ces études et de ces investigations, en particulier pour la prospection du minerai d'uranium qui fait l'objet d'une demande croissante,

1. Se félicite des efforts que le secrétariat déploie pour organiser des cycles d'études et conférences sur les métaux et minéraux nouveaux;

2. Demande :

a) Que les Etats membres, individuellement ou sur le plan multinational, créent des institutions pour la prospection et l'évaluation des ressources minérales de leurs pays et la réalisation des investigations nécessaires et prennent les mesures requises pour leur mise en valeur en utilisant les techniques modernes connues;

b) Que le secrétariat et l'ONUDI prêtent l'assistance voulue à cet égard.